

de travail prévoyant une

es établissements publics, les  
nt publics et privés, les  
professionnelles, syndicales et  
prises concourent à l'assurer.  
la formation professionnelle  
Éducation permanente, Art.

continue définie par la loi n'est  
continue comme la poursuite de  
de des services de l'Éducation  
is âges et non seulement vers  
» (Lettre circulaire des 6 et

a organisé la formation  
adultes. Depuis on a parlé  
apprentissage à l'âge adulte.  
ie. L'Éducation nationale avec  
sements (GRETA) mobilise les  
établissements scolaires du  
mier organisme de formation  
emi-million de personnes ont  
n 1995.

formation permanente) désigne  
u d'acquisition, au-delà de la  
sances, des savoir-faire, de la  
sonnelles ou professionnelles.  
suivi au moins une action de  
e notre pays en tête parmi les  
million et demi de personnes  
e de formation continue, sous  
ans un GRETA ou à l'AFPA ou  
Souvent, c'est une promotion  
par des adultes déjà engagés  
x de changer de situation. La  
omène des chômeurs et des  
Plus qu'une initiative ouvrant  
arrière, certains salariés voient  
ion, une obligation pour se  
& C. Gadea, 1998.

continue» est une obligation  
e juillet 1971, elle est aussi un  
onnelle continue peut être  
historique et juridique, par la  
formation continue et les  
et institutionnels; 2. sens  
es enjeux dans les rapports  
se 3. sens économique, par  
effets produits; 4. un sens  
du parcours de formation par  
par le bilan de compétences; 5.

un sens pédagogique enfin, par le développement d'une  
pédagogie des apprentissages pour des adultes.

La formation professionnelle continue a été idéalisée par ses  
promoteurs: le droit à une seconde chance? Un remède  
miracle contre le chômage? C'est en tout cas un fait de  
société qui représente en l'an 2000, 70 000 organismes de  
formation privés et publics, déclarés, dont seuls 46 387 ont eu  
une activité effective au cours de l'année. Cependant, selon  
l'INSEE, 1994, trois salariés sur cinq n'ont jamais bénéficié de  
la formation permanente continue, et la formation va à la  
formation, puisque le personnel le plus qualifié bénéficie en  
priorité des actions de formation.

Selon F. Divisia, 1996, chargée de mission auprès du Haut  
comité éducation-économie « la fonction d'orientation doit  
être repensée dans le cadre du processus continu de  
formation: c'est tout au long de la vie qu'il faut concevoir  
désormais un dispositif d'information — bilan —  
orientation qui aiderait à construire les différentes étapes  
d'un cursus alterné, ce qui implique une harmonisation des  
différentes procédures, orientation scolaire, orientation à  
l'université, bilans professionnels, etc. et la création d'une  
fonction de suivi complémentaire. »

→ Autoformation; Formation professionnelle continue;  
Formation tout au long de la vie; Utopie; ...

### 159. Quel est le signe distinctif de la liberté : (se) dépasser ou s'accomplir ?

**ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :** Les pratiques  
physiques ou sportives évoluent à l'école et dans la société.  
Dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, apparaît le concept  
d'éducation physique, qui englobe les soins et les exercices  
du corps. Médecins et pédagogues n'auront alors de cesse de  
vanter les bienfaits éducatifs des pratiques physiques tant du  
point de vue de la santé que de la morale. L'hygiène à  
laquelle elles contribuent est en effet considérée comme une  
vertu. Et, si l'éducation physique aide à la santé et à la vertu,  
c'est aussi parce qu'elle prévient du vice. Avant 1900, la  
gymnastique, assimilée aux exercices militaires, est « la  
science raisonnée de nos mouvements et de leurs rapports  
avec nos sens, notre intelligence, nos mœurs et le  
développement de nos facultés », L. Amoros, 1810. La  
discipline est prévue dans les programmes de l'enseignement  
secondaire depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, mais elle n'y trouve sa place  
que progressivement, jusqu'à l'ouverture, en 1933, de l'École  
normale d'éducation physique et sportive. Dans  
l'enseignement féminin, elle n'est pas envisagée de façon  
officielle avant la circulaire du 2 mai 1923, qui lui fait  
bénéficier de l'assimilation de l'enseignement féminin à  
l'enseignement masculin. La notion d'éducation physique est  
alors considérée comme « l'action méthodique, progressive et  
continue, de l'enfance à l'âge adulte, ayant pour objet  
d'assurer le développement physique intégral; d'accroître les

résistances organiques; de mettre en valeur les aptitudes  
dans tous les genres d'exercices naturels et utilitaires  
indispensables...; de développer l'énergie et toutes les  
autres qualités d'action ou viriles; enfin de subordonner tout  
l'acquis, physique et viril, à une idée morale dominante:  
l'altruisme », Hébert, 1938.

À la même période, R. Lallau, secrétaire de l'office  
départemental d'O.P. du Nord, rédige un opuscule sur le *Rôle  
de l'éducation physique en orientation professionnelle*: « Pour  
armer les enfants dans la lutte pour la vie, il ne faut pas que  
les orienteurs laissent dans l'ombre tout ce qui touche la  
santé physique du travailleur ». La préparation à l'effort,  
l'étude des différences existent entre les hommes doivent  
permettre « à apprendre à chacun dans son métier le moyen  
d'obtenir le meilleur résultat utile avec le minimum de  
dépense et de fatigue ».

Dans les années soixante, les Instructions officielles inscrivent  
l'éducation physique dans une perspective sportive au sein  
d'une société où le sport devient synonyme de santé:  
« L'éducation physique et sportive agit sur l'individu conçu  
dans sa totalité et contribue à la formation de sa personnalité  
en l'aidant à s'épanouir physiquement, intellectuellement et  
moralement » (Extrait des I.O. du 19 octobre 1967). Tant à  
l'école primaire qu'au collège et au lycée, l'EPS devrait  
trouver place dans un enseignement fondamental. L'arrêté  
du 24 mars 1993 relatif au baccalauréat et autres examens de  
l'Éducation nationale propose un contenu nouveau aux  
épreuves d'éducation physique.

En France, la première véritable loi sur le sport date de 1975:  
« Développement de l'éducation physique et du sport » à  
laquelle a succédé la loi de 1984: « Organisation et  
promotion des APS » déjà plusieurs fois modifiée. Le Comité  
national d'évaluation, 1999, précise que « L'activité physique  
est une composante indispensable de toute formation...  
tant il est vrai que toute activité intellectuelle suppose un  
certain équilibre physique ». La gymnastique n'est que l'une  
des composantes de l'éducation physique en général.

Pour les théories sociologiques de la pratique sportive,  
J. Corneloup, 2002, « continuellement, le sport serait tiraillé  
entre deux mouvements, la libre turbulence du jeu (*païda*) et  
la discipline fonctionnelle (*Iudus*), entre le *logos* et le *mythos*,  
entre la morale et l'esthétique ».

L'éducation physique et sportive cultive la démarche  
expérimentale et sollicite l'esprit critique (observation,  
analyse et évaluation). Les activités physiques et sportives  
ont pour finalité l'efficacité de l'action, son esthétisme et  
même son éthique. Ces savoirs sont intégrateurs de  
connaissances plurielles (physiologique, physique,  
didactique...) contribuant à une ouverture pluridisciplinaire.  
Il existe un sport associatif qui, par le concours des  
fédérations, représente une véritable activité culturelle et de  
socialisation: « Le club sportif est souvent le premier



engagement personnel de l'enfant. C'est l'apprentissage d'un comportement original hors des normes scolaires », B. Jeu, 1993.

Le rapport « Femmes et sport » remis en 2005, par B. Deydier, intitulé : « *Changer le regard sur la femme dans le sport* » remarque que dans les cités, il existe de nombreux freins (inadaptation de l'offre sportive, freins d'ordres religieux, financier, etc.) à la pratique sportive pour les filles.

La filière STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) a beaucoup augmenté ces dernières années, puisque les effectifs ont passé de 11 600 étudiants en 1990 à 47 700 en 2003. Contrairement à une idée reçue, la filière ne forme pas que des « profs de gym » en surnombre. Les diplômés STAPS sont inscrits dans le « Recueil national des certifications professionnelles » et les débouchés offerts à ses étudiants se diversifient sans cesse, (*Le Monde* du 11 avril 2006).

→ Corps ; Didactique ; Discipline ; Morale ; Orientation professionnelle ; Santé ; ...

### 160. Quelle est la nature du lien entre peuple et compétence ?

**ÉDUCATION POPULAIRE :** « Après le pain, l'éducation est le premier besoin des démocraties » (Danton).

L'éducation populaire a une histoire qui va de l'idéal de l'instruction publique formulée par Condorcet à la Convention en 1792, et la notion contemporaine d'éducation permanente, B. Cacérés, 1964.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, des intellectuels motivés par le désir « d'apporter la culture au peuple » ont créé des associations délivrant des cours gratuits qui ont connu des succès divers. Cette tradition est riche de trois courants :

- le courant laïc et républicain, quand les instituteurs se mobilisèrent « contre l'ignorance » par la scolarité obligatoire, gratuite et laïque. Ce courant fut porté par J. Macé, fondateur en 1866 de la Ligue française de l'enseignement ;
- le courant confessionnel, notamment catholique, qui contribua au renouvellement de l'apostolat laïc organisé (M. Sangnier et le Sillon : 1894-1910) ;
- enfin, les associations ouvrières, mutuelles, coopératives, chambres syndicales et surtout les Bourses du travail à partir de 1887, se constituèrent et s'ouvrirent à une dimension éducative, en faisant appel parfois aux intellectuels universitaires, comme dans les clubs Léo-Lagrange.

La rencontre provisoire de ces différents courants s'effectua après l'affaire Dreyfus, avec la création des Universités populaires à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Front populaire et la période de la Libération contribuèrent au développement de nouveaux types d'institutions et à la constitution d'un vivier

de militants qui ont été à la source de modèles idéologiques et pédagogiques qui ont influencé les conceptions de l'éducation permanente. L'institutionnalisation par l'effet du rôle croissant des pouvoirs publics entraîna la professionnalisation des agents de l'éducation populaire : les « animateurs socioculturels » des années soixante. « L'éducation populaire : complémentaire des grandes institutions éducatives et culturelles, servante des progrès de la démocratie, et vigile avancé de la lutte contre les inégalités », (Morineau, Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, 1986), a sans doute encore un bel avenir sur le terrain de l'apprentissage de la citoyenneté, si l'on admet de définir l'idéal de culture populaire comme « une culture élitaire pour tous », pour reprendre la référence du metteur en scène Antoine Vitez. « Rendre la raison populaire », « faire pénétrer l'esprit critique dans la masse de la nation », ces idéaux premiers de l'éducation populaire peuvent retrouver une seconde jeunesse face à la confusion managériale ambiante que représente la face cachée de la modernisation, J.P. Le Goff, 2000. La philosophie de l'éducation populaire s'appuie sur la formation de l'esprit critique, supposant qu'un citoyen qui en est doté sera plus responsable et autonome dans ses choix.

Parmi les 750 000 associations de France, beaucoup se revendiquent de l'éducation populaire (70 à 75 associations sont agréées et représentées au comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire), citons Peuple et Culture, les CEMEA, Culture et Liberté, les Francas, les mouvements de jeunesse chrétienne... Les associations de l'éducation populaire en France, se sont développées en même temps que l'expansion du temps libre. Sont-elles le fer de lance d'un renouveau démocratique ou les sous-traitantes de « l'impuissance publique » ? L'éducation populaire dans sa diversité appartient aux enseignants, travailleurs sociaux, formateurs, artistes, médiateurs élus, etc. Face au dogme du « tout pour le marché » et au mirage des technologies et de la communication, l'éducation populaire incarne le lien social indispensable à toute politique de prévention, d'insertion, d'intégration, et à toute action de création et de culture. Bref, une sphère publique intermédiaire autour de l'action civique, critique et revendicative.

En reprenant dans ses attributions la direction de la jeunesse, le ministre de l'Éducation nationale, L. Ferry, mai 2002, renoue avec l'histoire : la création d'un Office de l'éducation populaire, au ministère de l'Instruction publique (J.O. du 19 juin 1914). En fait, jusqu'en 1949, le ministère de l'Éducation nationale a eu une direction de l'éducation populaire (à la Libération Jean Guéhenno en fut le directeur). À l'époque, chaque département avait une direction de la jeunesse et de l'éducation populaire et une direction de l'éducation physique et des sports, indépendantes l'une de l'autre.